



## Enregistrement Définitif par l'UNFCCC de Deux Nouveaux Sites au Chili

Une maîtrise du mécanisme d'enregistrement

Paris, le 6 février 2009

Bionersis annonce les enregistrements définitifs par le Secrétariat Général du Protocole de Kyoto (UNFCCC) de deux sites chiliens de valorisation de biogaz situés à Quilpue et San Felipe, dont les réductions cumulées d'émissions de gaz à effet de serre devraient représenter environ 270 000 tonnes équivalent CO<sub>2</sub> sur les dix prochaines années.

Ces nouveaux enregistrements permettront à Bionersis d'obtenir des crédits-carbone de type CER (*Certified Emission Reduction*) négociables sur les marchés d'échange internationaux. Ils démontrent une nouvelle fois l'expertise développée par Bionersis pour l'enregistrement de ce type de projets environnementaux dans le cadre de la procédure CDM (*Clean Development Mechanism*) du Protocole de Kyoto et confirment la pertinence de son modèle unique intégrant l'ensemble des étapes de développement des projets.

A ce jour, cinq sites de valorisation de biogaz de décharge développés par Bionersis sont enregistrés par l'UNFCCC, positionnant la société parmi les leaders mondiaux de cette activité et comme l'un des principaux développeurs français de projets CDM.

Contact Investisseurs : François Galaine +33 9 60 08 88 49

[francois.galaine@bionersis.com](mailto:francois.galaine@bionersis.com)

-----  
**Bionersis** est un acteur global du secteur des énergies renouvelables spécialisé dans la valorisation du biogaz de décharge. La capture de ces gaz à effet de serre permet de générer des crédits-carbone via l'enregistrement de projets dans le cadre du protocole de Kyoto.

Le modèle innovant de Bionersis est adapté aux pays d'Amérique Latine et d'Asie et contribue à la lutte contre le réchauffement climatique.